

RAPPORT FINANCIER 2022



RAPPORT FINANCIER 2022

1. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	3
2. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS	14
2.1. Bilan	15
2.2. Compte de résultats	17
2.3. Affectations et prélèvements	18
3. BILAN SOCIAL	19
4. RÈGLES D'ÉVALUATION	24
5. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	31
6. RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES	37

→ Sur base de l'article 3:17 du CSA, les comptes sociaux repris ci-après le sont dans une version abrégée des comptes annuels qui ne reproduit pas l'ensemble des annexes requises par la Loi.

→ La version intégrale des comptes annuels tels qu'ils seront déposés à la Banque Nationale de Belgique peut être obtenue sur simple demande au siège de la Société ; ils sont également disponibles sur le site internet : www.swde.be.



Rapport de gestion

1



1. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

4

1.1. SITUATION BILANTAIRE

ACTIF

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les **investissements de l'année** s'élèvent à 172.744 milliers €.

Les acquisitions d'immobilisations en cours et

d'immobilisations incorporelles liées au service informatique :

- 117.665 milliers € relatifs à la réalisation du programme des travaux ;
- 32.146 milliers € liés aux travaux relatifs à la sécurisation de l'alimentation en eau (Schéma Directeur de l'eau) ;
- 12.364 milliers € pour les nouveaux raccordements, compteurs et appareils ;
- 4.858 milliers € pour les réparations préventives des fuites sur conduites, appareils et raccordements ;
- 3.103 milliers € pour le plan stratégique ;
- 1.434 milliers € de projets informatiques ;

Les autres acquisitions sont composées de coûts pour l'obtention de :

certificats verts	>	102 milliers €
outillage	>	640 milliers €
meublier et matériel roulant	>	432 milliers €

Les **amortissements actés**, y compris exceptionnels durant l'exercice, s'élèvent à 107.157 milliers € répartis de la manière suivante :

- 105.157 milliers € pour les immobilisations corporelles ;
- 2.000 milliers € pour les immobilisations incorporelles.

Les extournes d'amortissements sur les sorties d'actifs s'élèvent à 2.529 milliers €. Elles reprennent les ventes et les désaffectations de terrains et constructions pour 1.417 milliers €, de machines et outillages pour 546 milliers € et de mobilier et matériel roulant pour 565 milliers €.

Enfin, la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles est en hausse de 63.898 milliers €, passant de 1.764.017 milliers € au 31 décembre 2021 à 1.827.915 milliers € au 31 décembre 2022.

La ventilation des immobilisations en valeur nette comptable est reprise dans l'annexe aux comptes annuels.

Immobilisations financières

Les **immobilisations financières** s'élèvent à 10.971 milliers € au 31 décembre 2022 et sont en augmentation de 874 milliers € suite essentiellement à l'apport en numéraire de 875 milliers € dans la nouvelle filiale informatique. Début décembre 2022, la société coopérative, dénommée « Société digitale des Eaux de Wallonie » en abrégé DIGIT'EAUX a été créée, sur base d'une convention de coopération publique signée par la SWDE, la SPGE et l'IDEA, qui en sont les membres fondateurs.

Cette filiale a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, de satisfaire aux besoins et de développer les activités de ses coopérateurs et des producteurs et distributeurs d'eau potable, des organismes actifs dans l'assainissement des eaux usées, des organismes d'assainissement agréés, sur le plan des services informatiques en lien avec la production et la distribution d'eau, l'assainissement des eaux usées, la protection des ressources en eau et la réalisation de toute opération relative au cycle de l'eau, par exemple par la conclusion d'accords avec ceux-ci en vue de la fourniture de biens ou de services informatiques techniques, de gestion et de cartographie

Les immobilisations financières reprennent :

- 3.374 milliers € de participations dans les entreprises liées ;
- 3.887 milliers € de participations dans les entreprises avec lien de participation ;
- 3.710 milliers € d'autres immobilisations financières dont 3.688 milliers d'actions et parts.

Créances à plus d'un an

Les **créances à plus d'un an** se montent à 18.580 milliers € au 31 décembre 2022.

En 2021, la SWDE a conclu avec l'INASEP une convention pour la valorisation des eaux d'exhaure. Un prêt de 10.600 milliers € a été octroyé dont 530 milliers € ont été reclassés au 31/12/2022 au titre de créances à moins d'un an.

Les autres créances à plus d'un an s'élèvent à 9.000 milliers € au 31 décembre 2022 et sont en diminution de 3.000 milliers € suite au reclassement en dettes à court terme du subside du Schéma Régional des Ressources en Eau (SRRE) à concurrence du solde de 5.000 milliers €, compensé par l'attribution d'un subside complémentaire SRRE (Sud Wallonie) accordé par le Gouvernement wallon de 2.000 milliers €.

Le solde de 40 milliers € est composé de créances diverses.

Stocks et commandes en cours d'exécution

La valeur nette des **stocks** se monte à 4.841 milliers € et est en augmentation de 657 milliers € (+15,69%) malgré une réduction de valeur supplémentaire comptabilisée de 134 milliers €.

La rubrique « **commandes en cours d'exécution** » s'élève à 6.812 milliers €, soit une hausse de 4 milliers € par rapport à 2021 (6.808 milliers €).

Créances à un an au plus

Les **créances commerciales** sont en augmentation de 2.671 milliers €, passant de 29.532 milliers € à 32.203 milliers €. La différence s'explique notamment par les variations suivantes :

- L'augmentation des créances clients, des factures à établir et notes de crédit à recevoir à concurrence de 4.346 milliers € ;
- La diminution des créances douteuses de 1.675 milliers €. Ces créances sont isolées des autres créances commerciales et font l'objet, comme prévu par le plan comptable de l'eau, de réductions de valeur dont le taux varie en fonction de l'ancienneté de la créance :

Au-delà d'un an	>	30%
Au-delà de deux ans	>	75%
Au-delà de trois ans	>	100%

Les autres créances s'élèvent à 33.734 milliers € au 31 décembre 2022 et sont constituées principalement de subside d'investissement et d'exploitation à recevoir.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Le montant de la **trésorerie** s'élève à 36.884 milliers € à la date de clôture de l'exercice alors qu'elle s'établissait à 64.443 milliers € à la fin de l'exercice 2021.

La trésorerie baisse de 27.559 milliers € (-42,76%) malgré un recours au financement de l'ordre de 100.000 milliers € en 2022 et s'explique par les échéances non renouvelées de billets de trésorerie (5.000 milliers €), l'alimentation de notre assurance pensions Branche 23 (33.299 milliers €), la hausse des dépenses énergétiques et l'impact de l'inflation sur l'ensemble de nos dépenses, l'accélération des dépenses liées au Schéma Directeur, l'indexation des salaires mais également par une diminution des recettes vente d'eau de l'ordre de 30.000 milliers € par rapport à 2021 (impact direct et indirect des inondations de juillet 2021).

.....

Les comptes de régularisation de l'actif

Les **comptes de régularisation de l'actif** s'élèvent à 107.144 milliers € au 31 décembre 2022 et se répartissent comme suit :

- L'ajustement du CVA pour un total de 68.001 milliers € ;
- Le solde de la prime de 40.000 milliers € à verser à Ethias relative à l'assurance pensions et prise en charge durant 13 ans à partir de l'exercice 2022 s'élève à 36.923 milliers € ;
- Le solde à amortir du goodwill constaté lors de la fusion avec l'AIE et Aquasambre pour la somme de 1.662 milliers € ;
- Les diverses charges à reporter au niveau des biens et services divers et autres charges d'exploitation à concurrence de 271 milliers € ;
- Les produits à recevoir de l'AVIQ pour 154 milliers € ;
- Des intérêts créditeurs et autres produits acquis pour 132 milliers €.

PASSIF

Apports

Au 31/12/2022, les apports disponibles s'élèvent à 857.865 milliers € et les apports indisponibles à 250.000 milliers €.

Plus-values de réévaluation

Le poste **plus-values de réévaluation** s'élève à 20.160 milliers € au 31 décembre 2022.

Au cours de l'exercice 2012, la pleine propriété des installations de distribution d'eau réalisées dans la région de Charleroi dans le cadre de la réparation des dégâts miniers avait été cédée à titre gratuit à la SWDE par le Service Public de Wallonie. Une plus-value de réévaluation avait été enregistrée pour la valeur nette comptable de ces biens qui s'élevait à 31.831 milliers €.

Chaque année, un montant de 1.061 milliers € d'amortissement de la plus-value de réévaluation est transféré en réserves disponibles.

Réserves

La diminution du montant total des **réserves** de 2.981 milliers € passant de 38.106 milliers € au 31 décembre 2021 à 35.124 milliers € au 31 décembre 2022 s'explique par le transfert du montant de l'amortissement de la plus-value de réévaluation mentionné ci-dessus en réserves disponibles ainsi que le prélèvement pour apurer la perte de l'exercice de 4.042 milliers €.

Subsides en capital

S'élevant à 220.271 milliers € au 31 décembre 2021, les **subsides en capital** atteignent 235.370 milliers € au 31 décembre 2022, soit une hausse de 15.099 milliers € (+6,85%). La majorité de ces subsides correspond, conformément au schéma de comptabilisation spécifiquement prévu par le plan comptable de l'eau, à la partie financée par les clients dans le cadre d'extensions du réseau et de la pose de nouveaux raccordements. Le solde est relatif aux subsides octroyés par le Gouvernement wallon et la SPGE.

Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2022, les **provisions** s'élèvent à 14.486 milliers € alors qu'en 2021 le montant était de 16.176 milliers €.

La provision intempéries a été dotée à concurrence de 526 milliers €. Il n'a pas été nécessaire d'y faire appel au cours de l'exercice.

Au niveau de la provision constituée en 2018 et 2019 en matière de ressources humaines pour couvrir la conversion d'une partie du personnel, la dotation totale de cette provision s'élève à 1.141 milliers € dont une dotation complémentaire de 525 milliers € comptabilisée en 2022. Le montant des utilisations et reprises de 2022 s'élèvent à 1.225 milliers € laissant un impact positif sur les comptes de l'ordre de 84 milliers €.

La provision d'un montant de 5.250 milliers € constituée en 2019 pour couvrir l'impact de la crise COVID-19 et notamment celui relatif à la mise en place d'un mécanisme de soutien spécifique au paiement de la facture d'eau pour les personnes impactées économiquement par la crise de la COVID-19 et celui relatif à des retards de paiement et des créances irrécouvrables a été utilisée pour 2.363 milliers € dans le respect de la règle d'évaluation prévue pour les dotations aux réductions de valeur sur créances commerciales, à savoir 45% la deuxième année.

Dettes à plus d'un an

Les **dettes financières long terme** enregistrent une augmentation par rapport à l'exercice précédent de 66.590 milliers € (+16,79%).

La Société a souscrit un crédit bancaire de 40 millions € au mois d'avril afin d'alimenter la branche 23 liée aux pensions de son personnel et un second de 60 millions € au mois

de juillet pour faire face à ses dépenses courantes notamment celles liées aux paiements des états d'avancement des entrepreneurs concernés par le Schéma Directeur.

Dettes à un an au plus

Les **dettes à plus d'un an échéant dans l'année** enregistrent une diminution par rapport à l'exercice précédent de 11 milliers €.

Les **dettes financières** diminuent de 5.000 milliers € suite au remboursement des billets de trésorerie.

Les **dettes commerciales** diminuent de 524 milliers € (-0,58%) par rapport à l'exercice précédent.

Les **dettes fiscales, salariales & sociales** enregistrent une diminution de 29.031 milliers € au 31/12/2022. Les versements relatifs à l'assurance pensions s'élèvent à 33.299 milliers €.

Les **autres dettes** sont en augmentation de 3.411 milliers € au 31/12/2022.

La Société a bénéficié en 2022 d'un subside de 10.000 milliers € octroyé par le Gouvernement wallon pour faire face à la crise énergétique subie au travers du programme du Schéma Directeur. Cette mesure permet le maintien du prix du CVD à son niveau actuel en préservant ainsi le pouvoir d'achat des wallons. Les surcoûts énergétiques s'élevant en 2022 à 6.655 milliers €, une dette est enregistrée à concurrence de 3.345 milliers vis-à-vis du pouvoir subsidiant.

Les comptes de régularisation du passif

Les comptes de régularisation du passif reprennent, d'une part, **les charges à imputer** pour un total de 1.961 milliers € soit les différentes charges d'intérêts et de couvertures latentes relatives à l'exercice 2022 pour lesquelles les extraits bancaires ne sont pas encore comptabilisés à la clôture de l'exercice et, d'autre part, **les produits à reporter** pour un total de 14.986 milliers € se répartissant de la manière suivante :

- CVA régularisation et étalement des 2 % d'irré récupérables : 12.273 milliers €
- Subsidés à recevoir :

Missions internationales	1.645	milliers €
Qualité de l'eau	543	milliers €
Changement climatique	300	milliers €
Risque sanitaire	225	milliers €

1.2. COMPTE DE RÉSULTATS

Montants en milliers € (hors assainissement)	Variation 12/2022 - 12/2021			
	31/12/2022	31/12/2021	Montant	%
Produits d'exploitation récurrents	391.790	377.236	14.554	3,86%
Produits d'exploitation non récurrents	1.043	3.111	-2.068	-66,49%
Charges d'exploitation récurrentes	-395.787	-369.554	-26.233	7,10%
Charges d'exploitation non récurrentes	-368	-45.023	44.655	-99,18%
Résultat d'exploitation	-3.322	-34.229	30.907	-90,29%
Produits financiers récurrents	10.405	9.861	544	5,51%
Charges financières récurrentes	-9.084	-8.770	-314	3,58%
Résultat financier	1.320	1.091	230	21,05%
Charges fiscales de l'exercice	-2.041	-1.310	-731	55,76%
Résultat net	-4.042	-34.449	30.406	-88,27%

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le **résultat d'exploitation** au 31 décembre 2022 affiche une perte de 3.322 milliers € contre une perte d'exploitation de 34.229 milliers € au terme de l'exercice 2021.

Produits d'exploitation

Le **chiffre d'affaires et la variation des en-cours**, hors assainissement, est en baisse de 1.176 milliers € (-0,37%) pour s'établir à 318.737 milliers € au 31 décembre 2022.

Les ventes d'eau distribution sont en baisse de 5.383 milliers €. Au constat d'une tendance à la baisse des habitudes de consommation sur la plupart des installations en 2022 s'ajoute une lente reprise de l'activité des entreprises suite aux inondations de juillet 2021 et à la crise de la COVID-19.

Les ventes d'eau production sont en augmentation de 2.264 milliers € dont 989 milliers € pour De Watergroep et 442 milliers € pour l'INASEP.

En application de la loi comptable et du principe de réalité économique, le chiffre d'affaires d'un exercice doit être calculé sur base des volumes fournis physiquement sur la même période. Or le cycle de facturation des consommations CVD s'étalant sur deux années, le chiffre d'affaires annuel comprend donc une estimation des volumes livrés sur l'exercice qui seront facturés l'exercice suivant, soit un montant de 105.421 milliers €. La méthode d'estimation des produits annuels est basée sur des données historiques de facturation. Elle tient compte de la moyenne pondérée des trois dernières années de facturation annuelle.

Par ailleurs, le mode de calcul d'estimation des consommations soumises au CVD a été affiné et prend en compte également une estimation des régularisations des consommations 2022 qui seront enregistrées au cours des années N+2 et suivantes. L'estimation actuelle des notes de crédit à établir s'élève à 1.999 milliers € pour l'année 2022.

La **production immobilisée** est en hausse de 5.456 milliers € (+17,89%).

Cette rubrique est constituée des sorties magasins, des prestations du personnel SWDE et des surcharges stocks et frais généraux appliqués sur les prestations réalisées en régie ou via sous-traitance externe en matière d'immobilisations. Cet auto-investissement, qui constitue un produit d'exploitation, est porté à l'actif du bilan et neutralise les charges d'exploitation afférentes.

Toutefois, il convient de noter que la règle d'évaluation relative aux frais généraux appliqués sur les prestations réalisées en régie ou via sous-traitance externe en matière d'immobilisations a été modifiée par rapport à l'exercice 2021. L'impact résultat qui en découle se monte à 5.953 milliers €.

Les **autres produits d'exploitation** sont en hausse de 10.276 milliers € (+38,32%), pour s'établir à 37.094 milliers €.

La rémunération perception CVA augmente de 905 milliers €. Au 31/12/2021, le taux d'irrécouvrabilité « eau » était inférieur à 3%, ce qui a influencé à la hausse le tarif variable appliqué pour le calcul de l'indemnité perception CVA versée par la SPGE.

La prise en compte de l'étalement des 2% d'irrécupérables pour le CVA est en hausse de 978 milliers €. La SPGE ayant maintenu sa mesure exceptionnelle suite à la pandémie de 2020, le taux réel d'irrécupérables pour le CVA 2020 et 2021 s'élève respectivement à 3,06% et 2,82%. Ces derniers sont donc préférés à la prise en compte du taux conventionnel de 2% applicable précédemment.

Les exonérations du précompte professionnel sur le programme de recherches et développement diminuent de 360 milliers €.

La valorisation de la production propre d'électricité sous forme de certificats verts a augmenté de 741 milliers € ainsi que les subsides d'exploitation (non liés aux travaux) ont augmenté à concurrence de 6.604 milliers € dont 6.655 milliers € octroyés par le Gouvernement wallon pour couvrir les surcoûts énergétiques.

On relève également une augmentation des dédommagements pour des dégâts occasionnés par les inondations de juillet 2021 à concurrence de 448 milliers €.

Les **produits d'exploitation non récurrents** se chiffrent à 1.043 milliers € au 31 décembre 2022.

Ils se composent principalement des plus-values réalisées sur les immobilisations corporelles suite à la vente des maisons de barragistes d'Eupen (801 milliers €) et d'amendes dues par les fournisseurs (144 milliers €).

Charges d'exploitation

Les **approvisionnements et marchandises** s'élèvent à 53.703 milliers € au 31 décembre 2022 par rapport à 48.593 milliers € au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 5.110 milliers € (+10,51%).

Celle-ci provient essentiellement de la sous-traitance d'exploitation. Elle se chiffre à 3.672 milliers € auxquels il convient d'ajouter les augmentations des achats d'eau pour 559 milliers € et des marchandises et de leur variation pour 879 milliers €.

Les **services et biens divers** hors assainissement s'élèvent pour l'exercice 2022 à 82.602 milliers € contre 72.516 milliers € pour l'exercice 2021, soit une hausse de 10.086 milliers € (+13,91%).

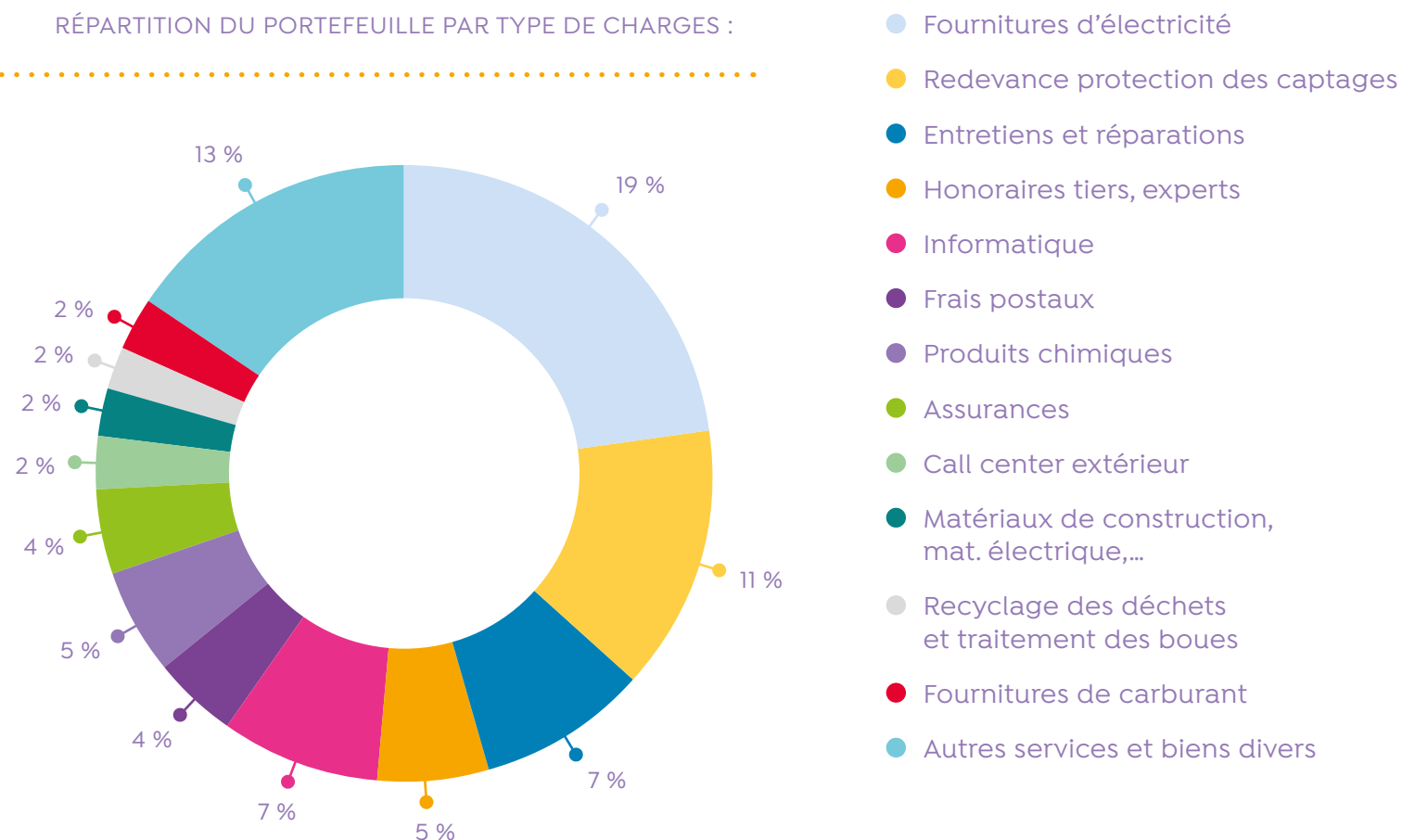
Les événements géopolitiques de 2022 ont impacté de manière défavorable les coûts directs énergétiques à concurrence de 6.656 milliers €.

Les produits chimiques ont augmenté de l'ordre de 1.009 milliers € suite à l'envolée des prix du marché des réactifs en 2022.

Les conditions climatiques de sécheresse rencontrées durant cet été a nécessité des transports de 222 milliers de m³ d'eau par route afin d'alimenter les réseaux les plus touchés. Ce qui a représenté un coût supplémentaire de 1.907 milliers € par rapport à 2021.

Le total de cette rubrique se répartit comme suit :

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR TYPE DE CHARGES :



Les **rémunérations et charges salariales** s'établissent à 122.095 milliers € contre 115.093 milliers € en 2021, soit une hausse de 7.002 milliers € (+6,08%). Celle-ci est essentiellement due aux 5 indexations des salaires survenues en 2022 ainsi que l'effet plein de l'indexation appliquée en octobre 2021 et représentent un montant de 7.140 milliers €. L'augmentation des cotisations patronales relevant de l'assurance accidents du travail et maladies professionnelles a généré un surcoût de 857 milliers €. Au 31 décembre 2022, on relève une diminution de 59 agents.

La variation de 7.494 milliers € sur les **autres charges d'exploitation** s'explique principalement par l'augmentation des moins-values réalisées sur les créances commerciales (6.368 milliers €) et l'augmentation de la taxe de contribution de prélèvement d'eau (1.190 milliers €) suite à l'augmentation du tarif et des volumes d'eau soumis.

Les **charges d'exploitation non récurrentes** s'élèvent à 368 milliers €. Des amortissements exceptionnels ont été comptabilisés à concurrence de 190 milliers € ainsi qu'une moins-value de 74 milliers € sur la vente d'un bâtiment.

Le solde est constitué de pénalités, amendes et charges diverses.

RÉSULTAT FINANCIER

Les produits financiers (hors subsides en capital) enregistrent une baisse de 31 milliers € (-1,74%) par rapport à l'exercice précédent pour se fixer à 1.783 milliers € malgré une rémunération de notre participation au sein de la société NRB en hausse de 463 milliers €.

En effet, des plus-values de placement n'ont pu être réalisées en 2022, contrairement à l'exercice précédent où elles représentaient 790 milliers €.

Le montant relatif à la comptabilisation en produits financiers des subsides en capitaux, est en progression de 575 milliers € (+7,15%) pour atteindre 8.621 milliers €.

Le niveau des charges financières atteint 9.084 milliers € soit une augmentation de 314 milliers € (+3,58%) par rapport à 2021. Celle-ci s'explique notamment par le coût supporté durant l'exercice pour les nouveaux emprunts de 40 et 60 millions € ainsi que par l'impact de la hausse des taux d'intérêts sur la partie flottante de la dette.

CHARGES FISCALES

Les **impôts sur le résultat** passent de 1.310 milliers € en 2021 à 2.041 milliers € en 2022.

Suite à un contrôle de l'administration fiscale sur les revenus 2019 et 2020 (exercice d'imposition 2020 et 2021), la Société a subi un redressement fiscal pour les revenus 2019 considérant que la SWDE ne pouvait pas se classer dans une des trois catégories de personnes soumises à l'impôt des personnes morales et qu'elle devait être soumise à l'impôt des sociétés. La finalisation du contrôle fiscal a mené à la comptabilisation d'un complément d'impôt de 772 milliers € en 2022. Pour les revenus 2020, le contrôleur a confirmé que la SWDE était soumise à l'impôt des personnes morales, 3^e catégorie.

L'estimation de la charge fiscale de l'exercice d'imposition 2023 - revenus 2022 est de 859 milliers €.

Le solde concerne le précompte mobilier pour un montant de 406 milliers €.

2. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Au 31 décembre 2022, la SWDE respecte les engagements de financement minimum légal tels que prévus en assurance de groupe malgré la mauvaise performance des bourses et de la hausse des taux d'intérêt durant cette année.

Sur le plan fiscal, plus aucune incertitude sur la qualification fiscale de la SWDE subsiste. En effet, le Collège du Service des Décisions Anticipées en sa séance du 28/06/2022 a confirmé que la SWDE était bien assujettie à l'impôt des personnes morales, 3^e catégorie.

3. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS
APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le Conseil d'administration n'a connaissance d'aucun événement important postérieur à la clôture susceptible de modifier de manière importante les résultats ainsi que la situation financière de la Société telle que reprise dans les comptes annuels.

4. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Comme par le passé, la Société, en 2022, a maintenu ses efforts de recherche et développement dans les matières de la gestion à distance, de la qualité de l'eau et des techniques de potabilisation.

5. EXISTENCE DE SUCCURSALES

La SWDE ne dispose pas de succursale au sens de l'article 3 : 6 5° du CSA.

6. JUSTIFICATION DE L'APPLICATION
DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

En dépit d'un résultat déficitaire sur les exercices 2021 et 2022, la situation financière de la Société reste solide. Il n'y a donc aucune raison pour ne pas poursuivre l'application des règles comptables de continuité.

7. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La SWDE utilise des instruments de couverture de taux d'intérêt pour réduire son exposition aux risques de taux et pour optimiser la structure de ses dettes.

8. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE
NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Nous n'avons pas identifié de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société.

Fait à Verviers, le 07 avril 2023

Madame Aurore TOURNEUR
Présidente du Conseil d'administration

Bilan et compte de résultats

au 31 décembre 2022

2



1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

15

ACTIF

Variation 12/2022 - 12/2021

ACTIF (montants en milliers €)	31/12/2022	31/12/2021	Montant	%
ACTIFS IMMOBILISES	1.838.887	1.774.115	64.772	3,65%
Frais d'établissement	0	0	0	0,00%
Immobilisations incorporelles	9.293	7.734	1.559	20,16%
Immobilisations corporelles	1.818.622	1.756.284	62.339	3,55%
Terrains et constructions	245.754	257.901	-12.147	-4,71%
Installations, machines et outillage	1.382.671	1.354.496	28.175	2,08%
Mobilier et matériel roulant	8.763	10.408	-1.644	-15,80%
Location-financement et droits similaires	0	0	0	0,00%
Autres immobilisations corporelles	242	256	-13	-5,26%
Immobilisations en cours et acomptes versés	181.193	133.224	47.969	36,01%
Immobilisations financières	10.971	10.098	874	8,65%
ACTIFS CIRCULANTS	240.198	259.924	-19.726	-7,59%
Créances à plus d'un an	18.580	22.120	-3.539	-16,00%
Stocks et commandes en cours d'exécution	11.653	10.992	661	6,02%
A. Stocks	4.841	4.184	657	15,70%
B. Commandes en cours d'exécution	6.812	6.808	5	0,07%
Créances à un an au plus	65.937	50.794	15.143	29,81%
A. Créances commerciales	32.203	29.532	2.671	9,05%
B. Autres créances	33.734	21.262	12.472	58,66%
Placements de trésorerie	18.000	18.000	0	0,00%
Valeurs disponibles	18.884	46.443	-27.559	-59,34%
Comptes de régularisation	107.144	111.576	-4.432	-3,97%
TOTAL DE L'ACTIF	2.079.085	2.034.039	45.046	2,21%

PASSIF

Variation 12/2022 - 12/2021

16

PASSIF (montants en milliers €)	31/12/2022	31/12/2021	Montant	%
CAPITAUX PROPRES	1.398.519	1.387.462	11.057	0,80%
Primes d'émission	1.107.865	1.107.865	0	0,00%
Plus-values de réévaluation	20.160	21.221	-1.061	-5,00%
Réserves	35.124	38.106	-2.981	-7,82%
Réserve légale	0	0	0	0,00%
Réserves indisponibles	28.304	28.304	0	0,00%
Réserves immunisées	0	0	0	0,00%
Réserves disponibles	6.820	9.801	-2.981	-30,42%
Résultat à reporter	0	0	0	0,00%
Subsides en capital	235.370	220.271	15.099	6,85%
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	14.486	16.176	-1.690	-10,45%
Provisions pour risques et charges	14.486	16.176	-1.690	-10,45%
Impôts différés	0	0	0	0,00%
DETTES	666.080	630.401	35.679	5,66%
Dettes à plus d'un an	463.113	396.523	66.590	16,79%
Dettes financières	457.837	390.150	67.687	17,35%
Dettes commerciales	5.033	6.144	-1.110	-18,08%
Acomptes reçus sur commandes	83	70	14	19,84%
Autres dettes	160	160	0	0,00%
Dettes à un an au plus	186.020	217.155	-31.135	-14,34%
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	32.482	32.494	-11	-0,04%
Dettes financières	0	5.000	-5.000	-100,00%
Dettes commerciales	90.473	90.998	-524	-0,58%
Acomptes reçus sur commandes	8.738	8.717	21	0,24%
Dettes fiscales, salariales et sociales	40.155	69.186	-29.031	-41,96%
Autres dettes	14.171	10.760	3.411	31,70%
Comptes de régularisation	16.947	16.723	224	1,34%
TOTAL DU PASSIF	2.079.085	2.034.039	45.046	2,21%

2. COMPTE DE RÉSULTATS

17

Montants en milliers € (hors assainissement)	Variation 12/2022 - 12/2021			
	31/12/2022	31/12/2021	Montant	%
Chiffre d'affaires et variation des en-cours	318.737	319.912	-1.176	-0,37%
Production immobilisée	35.959	30.504	5.456	17,89%
Autres produits d'exploitation	37.094	26.820	10.273	38,30%
Produits d'exploitation non récurrents	1.043	3.111	-2.068	-66,49%
Produits d'exploitation	392.832	380.347	12.485	3,28%
Approvisionnements et marchandises	-53.703	-48.593	-5.110	10,51%
Services et biens divers	-82.602	-72.516	-10.086	13,91%
Rémunérations, charges sociales et pensions	-122.095	-115.093	-7.002	6,08%
Amortissements	-106.967	-104.167	-2.800	2,69%
Recouvrement créances commerciales	-13.757	-15.522	1.765	-11,37%
Provisions	1.690	3.343	-1.654	-49,46%
Autres charges d'exploitation	-18.352	-17.006	-1.346	7,92%
Charges d'exploitation non récurrentes	-368	-45.023	44.655	-99,18%
Charges d'exploitation	-396.154	-414.576	18.422	-4,44%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-3.322	-34.229	30.907	-90,29%
Produits financiers récurrents	10.405	9.861	544	5,51%
Charges financières récurrentes	-9.084	-8.770	-314	3,58%
RÉSULTAT FINANCIER	1.320	1.091	230	21,05%
Charges fiscales	-2.041	-1.310	-731	55,76%
RÉSULTAT NET	-4.042	-34.449	30.406	-88,27%

3. AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

18

	31/12/2022	31/12/2021
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-4.042	-34.449
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-4.042	-34.449
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	0	0
Prélèvements sur les capitaux propres	4.042	30.449
sur les réserves	4.042	30.449
Affectations aux capitaux propres	0	0
à la réserve légale	0	0
aux autres réserves	0	0
Bénéfice (Perte) à reporter	0	0
Bénéfice à distribuer	0	0
Rétribution des actionnaires	0	0

Bilan social

3



1. ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice	Total	1.Hommes	2.Femmes
Nombre moyen de travailleurs			
Temps plein	1172,75	946,83	225,92
Temps partiel	187,25	89,50	97,75
Total en équivalents temps plein (ETP)	1306,21	1006,59	299,62
Nombre d'heures effectivement prestées			
Temps plein	1.514.100,01	1.240.698,01	273.402,00
Temps partiel	242.867,96	122.758,36	120.109,60
Total	1.756.967,97	1.363.456,37	393.511,60
Frais de personnel			
Temps plein	76.754.426,21	62.646.455,49	14.107.970,72
Temps partiel	12.759.839,85	6.250.465,11	6.509.374,74
Total	89.514.266,06	68.896.920,60	20.617.345,46
Montant des avantages accordés en sus du salaire	219.704,30	167.416,29	52.288,01

Au cours de l'exercice précédent	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1.339,6	1.037,8	301,8
Nombre d'heures effectivement prestées	1.859.003	1.438.514	420.489
Frais de personnel	83.800.445	64.828.310	18.972.135
Montant des avantages accordés en sus du salaire	220.195	168.062	52.133

A la date de clôture de l'exercice (31.12.2022)	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	1.160	179	1.288,38
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	1.146	176	1.272,90
Contrat à durée déterminée	14	3	15,48
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0
Contrat de remplacement	0	0	0
Par sexe et niveau d'études			
Hommes	930	83	987,33
de niveau primaire	454	47	486,00
de niveau secondaire	296	19	308,80
de niveau supérieur non universitaire	94	4	97,30
de niveau universitaire	86	13	95,23
Femmes	230	96	301,05
de niveau primaire	25	19	37,65
de niveau secondaire	118	53	159,30
de niveau supérieur non universitaire	39	16	50,50
de niveau universitaire	48	8	53,60
Par catégorie professionnelle			
Personnel de direction	134	21	148,83
Employés	575	98	648,70
Ouvriers	451	60	490,85
Autres	0	0	0

2. PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	0	0
Nombre d'heures effectivement prestées	0	0
Frais pour la société	0	0

3. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

22

ENTRÉES	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	28	2	29,18
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	22	1	22,90
Contrat à durée déterminée	6	1	6,28
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0
Contrat de remplacement	0	0	0
SORTIES			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	81	8	84,42
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	74	5	76,90
Contrat à durée déterminée	7	3	7,52
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0
Contrat de remplacement	0	0	0
Par motif de fin de contrat			
Pension	47	3	48,30
Chômage avec complément d'entreprise	0	0	0
Licenciement	12	2	13,60
Autre motif	22	3	22,52
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de la société comme indépendants	0	0	0

4. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	872	274
Nombre d'heures de formation suivies	18.455,70	6.301,70
Coût net pour la société	1.203.241,42	583.836,14
dont coût brut directement lié aux formations	1.203.241,42	583.836,14
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	0	0
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	0	0

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	177	87
Nombre d'heures de formation suivies	1.678,55	1.071,3
Coût net pour la société	114.284,19	97.714,11

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	0	0
Nombre d'heures de formation suivies	0	0
Coût net pour la société	0	0

Règles d'évaluation

4



Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Pour les immobilisations incorporelles et corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, les taux d'amortissements linéaires suivants sont appliqués pour les 12 mois de l'exercice (sans considération de leur date d'acquisition) :

→ Immobilisations incorporelles 20 %

Depuis 2016, conformément à l'arrêté royal du 18 décembre 2015, les frais de recherche ne sont plus immobilisés. Les frais de recherche immobilisés antérieurement au 1^{er} janvier 2016 continuent à être amortis suivant les règles d'évaluation déjà en vigueur.

Les certificats verts octroyés par la CWaPE à la SWDE pour la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables sont comptabilisés dans les immobilisations incorporelles et sont valorisés au prix minimum garanti par la loi ou au prix fixé par tout autre intermédiaire.

Les cessions de certificats verts s'opèrent en fonction de la date de péremption (sortie en premier lieu des avoirs les plus anciens).

Il n'y a aucun amortissement pratiqué sur les certificats verts.

→ Immobilisations corporelles

Les réseaux sont repris à leur valeur conventionnelle tenant compte de leur vétusté.

Ils sont amortis, dès l'année de leur acquisition par la SWDE, comme tout bien neuf, suivant les règles d'évaluations attachées à la catégorie d'immobilisé à laquelle ils appartiennent.

Terrains

Les acquisitions d'emprises et leurs frais accessoires sont comptabilisés sous cette rubrique depuis l'exercice 2015. Aucun amortissement n'est pratiqué.

Constructions

> Bâtiments technico-administratifs

Antérieurs à 1987	5 %
De 1987 à 1997	3,33 % (dégressif)
De 1997 à 2006	3,33 %
Depuis 2006	3,33 %

> Bâtiments de production

Antérieurs à 1987	5 %
De 1987 à 1997	3,33 % (dégressif)
De 1997 à 2006	3,33 %
De 2006 à 2014	5 %
Depuis 2014	3,33 %

Les améliorations durables, d'un montant global inférieur à 20.000 € ou d'un montant global supérieur à 20.000 € mais constituées d'un nombre important de postes divers de faibles valeurs unitaires, apportées aux bâtiments administratifs, de production et des centres d'exploitation sont immobilisées et amorties au taux de 10% l'an à partir de l'exercice comptable 2018.

Installations, machines et outillage

> Canalisations

Antérieurs à 1987	3,33 %
De 1987 à 1997	2 % (dégressif)
De 1997 à 2006	2 %
De 2006 à 2014	3,33 %
Depuis 2014	2 %

> Equipements électromécaniques et Appareillages

Antérieurs à 1987	10 %
De 1994 à 1997	10 % (dégressif)
De 1997 à 2006	10 %
De 2006 à 2014	10 %
Depuis 2014	6,67 %

> Remplacements raccords

Avant 2006	10 %
De 2006 à 2014	5 %
Depuis 2014	3,33 %

> Remplacements compteurs

Avant 2006	10 %
De 2006 à 2014	12,5 %
Depuis 2014	6,25 %

> Télégestion

10 %

> Outillage

20 %

Laboratoire	14,29 ou 20 %
Radio	10 %

Mobilier, vélo électrique et matériel roulant

> Matériel informatique

25 %

> Mobilier et matériel de bureau

10 %

> Matériel roulant neuf

Voitures, camionnettes	20 %
Camions	10 %
Vélos électriques	25 %
Mini-pelles	20 %
Mini-pelles (à partir de 2015)	10 %
Excavatrices et engins lourds de chantier	10 %

> Matériel roulant d'occasion

Le taux de base pratiqué (converti en années) pour le matériel roulant neuf est augmenté du nombre d'années qui sont écoulées depuis la date de la première mise en service du matériel roulant. Pour déterminer celle-ci, on se base sur le certificat d'immatriculation ou, à défaut, tout document comptable du vendeur.

Les travaux sur raccords

Depuis 2010, les travaux (principalement d'installation) sur raccords, compteurs et appareillages y liés font l'objet d'une facturation envers la clientèle et sont activés sous la rubrique des immobilisations corporelles.

Ces immobilisés sont valorisés à leur prix de revient augmenté des frais généraux de 15% sur les sorties de stock et de 15% sur l'ensemble des coûts. En contrepartie, le produit de la facturation fait l'objet de l'enregistrement d'un subside à due concurrence au passif du bilan.

Les taux d'amortissement calculés sur ces travaux facturés sont identiques à ceux pratiqués pour le remplacement de raccords, de compteurs et d'appareillages depuis 2006. A partir du 1^{er} janvier 2014, les durées d'amortissement des travaux de remplacements de raccords, de compteurs et d'appareillages sont modifiées. Lors de l'immobilisation de ces travaux, les taux d'amortissement changent pour respecter les nouvelles règles d'évaluation.

Les travaux d'extension de réseau de distribution d'eau apportés par des tiers à titre gratuit

Depuis l'exercice 2011, les travaux d'extension de réseaux réalisés par des tiers avec apport à titre gratuit à la SWDE, dans le respect des obligations imposées par le décret du 12 février 2004 (relatif à la tarification et aux conditions générales de distribution publique de l'eau en Wallonie) sont immobilisés pour le montant du devis SWDE, hors frais généraux et incluant le coût des terrassements.

Le montant de l'apport doit être considéré comme un subside et enregistré comme tel au passif du bilan. Les taux d'amortissement calculés sur ces subsides sont identiques à ceux pratiqués pour les immobilisations correspondantes.

Frais d'études et de surveillance

Depuis 2015, les études et les frais de surveillance externalisés liés aux travaux contribuant à la pérennisation de l'alimentation en eau (Schéma Directeur de l'eau) sont immobilisés (sans surcharge complémentaire) comme coût accessoire des immobilisations corporelles auxquels ils ont contribué.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, des frais généraux sont calculés à hauteur de 15% sur les coûts en cas de réalisation des travaux afin de couvrir les frais d'études et de surveillance à l'exception des travaux du Schéma Directeur dont l'étude est immobilisée. Comme auparavant ceux-ci sont portés en immobilisations corporelles. De plus, un taux de couverture forfaitaire de 2,5% de frais de pré-étude, de supervision et de gestion est appliqué sur les travaux contribuant à la pérennisation de l'alimentation en eau (Schéma Directeur) dont l'étude et la surveillance sont externalisées. Ceux-ci sont portés en immobilisations corporelles.

Réparation de fuites découvertes suite à une recherche planifiée par les cellules RF

À dater de l'exercice 2017, les réparations de conduites, appareillages et raccordements liées à une recherche de fuite planifiée sont immobilisées et amorties de manière linéaire sur une durée de 10 ans.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition.

Stocks

Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais accessoires. Les entrées et les sorties de stocks sont réalisées selon la méthode du prix moyen pondéré.

La nouvelle méthode portant sur les réductions de valeur tient compte du taux de rotation de chaque type de stock (pièces de distribution, pièces de production, matériel électrique, petits compteurs, grands compteurs et divers). Par contre, pour le type de stock « *masse d'habillement* », qui fait partie du stock de la Société depuis l'exercice 2010, aucune réduction de valeur ne doit être appliquée.

La période du calcul du taux de rotation est de 1 an pour tous les articles mis à part pour les articles de production qui subissent moins de rotation et qui est portée à 5 ans.

Le taux de rotation est le résultat des quantités consommées divisé par le stock moyen.

Réductions de valeur pour les pièces de production et les petits compteurs

Taux de rotation	Taux réduction de valeur
entre 99 et 51	15%
entre 50 et 01	30%
inférieur à 01	45%

Réductions de valeur pour tous les autres types de stocks

Taux de rotation	Taux réduction de valeur
entre 99 et 51	25%
entre 50 et 01	50%
inférieur à 01	75%

La possibilité d'exclure les nouveaux articles créés durant les deux dernières années a été choisie afin de ne pas réduire la valeur des nouvelles pièces qui n'ont pas encore été consommées.

Commandes en cours d'exécution

Les commandes en cours d'exécution sont valorisées au prix de revient augmenté de frais généraux forfaitaires.

Factures à émettre dans le cadre de l'annualisation des produits sur vente d'eau

Une décote sur les montants estimés des consommations soumises au CVD est annuellement appliquée depuis l'exercice 2010.

Depuis 2015, le pourcentage de décote est calculé en établissant la moyenne arithmétique des décotes qui auraient dû être enregistrées sur les 4 derniers exercices.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'estimation des produits annuels relatifs aux consommations soumises au CVD, aux redevances CVD et aux locations de compteurs se base sur des données historiques de facturation. L'estimation repose sur la moyenne pondérée des trois dernières années de facturation réelle. Par ailleurs, le mode de calcul de l'estimation de la décote sur les consommations soumises au CVD a été affiné pour tenir compte des régularisations des consommations de l'exercice qui seront enregistrées au cours des années N+2 et suivantes.

Créances douteuses

Pour les créances commerciales, les créances douteuses sont isolées des autres créances commerciales à un an au plus après 120 jours en tenant compte des montants inscrits au crédit des comptes clients.

Ces créances font l'objet d'une réduction de valeur déterminée sur la base forfaitaire en fonction de l'antériorité des créances ouvertes :

>	Au-delà d'un an	30 %
>	Au-delà de deux ans	75 %
>	Au-delà de trois ans	100 %

Placements de trésorerie

Les titres à revenus fixes sont évalués à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'acquisition diffère de la valeur de remboursement, la différence est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres.

Comptes de régularisation de l'actif

Ils comprennent :

- Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables, en tout ou en partie, à un exercice ultérieur.
- Les revenus, ou fractions de revenus qui sont à rattacher à l'exercice en cours mais dont la perception n'aura lieu qu'au cours de l'exercice suivant.

En sa séance du 3 décembre 2021, le Conseil d'administration a décidé d'effectuer, en 2022, le versement d'une prime unique de 40.000 milliers € à l'assurance pensions afin de consolider les réserves et permettre de diminuer le financement futur des pensions du personnel statutaire de la SWDE.

En sa séance du 1^{er} avril 2022, le Conseil d'administration a approuvé l'étalement sur 13 ans de la prise en charge de la prime unique de 40.000 milliers € qui sera versée en 2022. Cet étalement est justifié par le fait que, en l'absence de ce versement unique, la Société aurait été tenue – en sus de la dotation annuelle – de procéder annuellement à des versements complémentaires pour maintenir, à terme, les couvertures requises. L'adoption de la présente règle permet en conséquence d'assurer une meilleure corrélation entre charges et revenus en base annuelle grâce au lissage des charges et une adaptation progressive du tarif.

Les goodwill dégagés lors des fusions avec Aquasambre, l'IDEMLS et l'AIE ont été répartis dans les différentes rubriques d'immobilisés proportionnellement aux actifs apportés et amortis suivant les règles d'évaluation en vigueur à la SWDE. Au 31 décembre 2006, un amortissement annuel de 1.852 milliers € a été comptabilisé dans les comptes de la SWDE. Or, la fusion est intervenue au 1^{er} décembre 2006, une charge à reporter de 11/12^e de l'amortissement annuel a donc été comptabilisée au 31 décembre 2006 pour 1.697 milliers €. Ce montant sera pris en charge selon les échéances suivantes :

Année de la prise en charge	Montant à prendre en charge
2014	28.181,31 €
2016	7.028,51 €
2026	53.387,64 €
2036	1.608.667,32 €
	1.697.264,78 €

Subsides

Les subsides sont amortis au même rythme que les immobilisations y afférentes.

Pour les projets initiés à partir de 2008, l'intervention partielle ou totale que la SPGE réalise dans le cadre de la protection des captages et qui porte sur l'acquisition d'une immobilisation corporelle fait l'objet d'un enregistrement en subside. Cette intervention est amortie au même rythme que l'actif immobilisé correspondant.

Les montants payés par les tiers pour les dossiers de travaux d'extensions créés à partir de 2008 et pour les dossiers de raccordements encore en cours ou créés à partir de 2010 sont comptabilisés en subside. Cette intervention est amortie au même rythme que l'actif immobilisé correspondant.

Toutefois, lorsque le subside relatif à l'extension est inférieur au coût du travail, il est lié, en priorité, à la canalisation et amorti au même rythme que celle-ci.

Provision pour intempéries

À partir du 1^{er} janvier 2021, une provision pour intempéries est constituée pour se prémunir contre le risque lié aux intempéries. La valorisation est estimée sur une base statistique en fonction de la fréquence et de l'importance des dégâts occasionnés. Le montant nominal est adapté en fonction du montant moyen des coûts engendrés sur les 10 dernières années de la survenance du dernier évènement climatique anormal. Ce montant est indexé annuellement conformément à la formule reprise ci-dessous et il sera revu lors de la prochaine survenance d'un évènement climatique anormal.

Montant nominal calculé arrondi au millier x indice santé décembre N

Indice santé décembre de l'année d'un évènement climatique anormal

Provision pour personnel

Dans le cadre du plan stratégique de la SWDE et plus particulièrement de l'objectif de développement d'une nouvelle dynamique des ressources humaines, une provision est constituée afin de couvrir les charges probables relatives à la reconversion et au coût de reclassement d'une partie du personnel. Son montant est adapté annuellement afin de tenir compte des évolutions de la population concernée et des hypothèses (notamment économiques) sous-jacentes.

Provision Covid-19

Un arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux du 22 avril 2020 a modifié la partie réglementaire du Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'eau en permettant aux distributeurs d'eau de constituer une provision pour risques et charges sur l'exercice 2019 pour couvrir l'impact de la crise COVID-19.

La SWDE a constitué une provision de 5.250 milliers € sur l'exercice 2019.

La provision COVID-19 d'un montant de 5.250 milliers € sera utilisée, sur 3 exercices comptables, au même rythme que la règle prévue pour les dotations aux réductions de valeur sur les créances commerciales à savoir :

La première année	>	30%
La deuxième année	>	75%
La troisième année	>	100%

Acomptes vente d'eau et trop perçus clients

Depuis l'exercice 2010, les acomptes facturés relatifs à la vente d'eau, ne sont plus repris au passif du bilan mais en diminution de l'actif (créances commerciales).

A partir de l'exercice 2017, les montants créditeurs relatifs à des comptes clients « eau » dormants ne pouvant pas faire l'objet d'un rapprochement comptable et remontant à 5 ans et plus seront soldés et comptabilisés au compte de résultats au titre d'autres produits d'exploitation. La catégorie client « *Administrations publiques* » est exclue de ce traitement comptable.

Comptes de régularisation du passif

Ils comprennent :

- Les charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours de l'exercice ultérieur
- Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables, en tout ou en partie, à un exercice ultérieur
- Les produits forfaitaires obtenus de la SPGE en compensation des créances assainissement irrécouvrables. Ces revenus sont comptabilisés en produits d'exploitation au même rythme que les réductions de valeur actées sur les créances douteuses.

3. Droits et engagements hors bilan

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés à l'annexe, par catégorie, pour la valeur nominale figurant au contrat ou à la convention ou à défaut pour leur valeur estimée.

Rapport de rémunération

5



Informations générales

Nom de l'organisme : **La Société wallonne des eaux**

Nature juridique : **SC de droit public**

Références légales : **Code de l'eau
(articles D.346 à D.391)**

Ministre de tutelle : **Céline Tellier**

Période de reporting : **2022**

Le mandat d'administrateur de M. Adrien DOLIMONT est suspendu en raison de sa désignation en qualité de Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives du Gouvernement wallon en date du 13 janvier 2022.

Par décision du Gouvernement wallon du 19 juillet 2022, M. Adrien GRABARSKI a été désigné administrateur.

A. INFORMATIONS RELATIVES AUX ADMINISTRATEURS PUBLICS

1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Aurore TOURNEUR	Présidente	21 mars 2019	20 mars 2024	33.957,43 €
Thomas SALDEN	Vice-Président	21 mars 2019	20 mars 2024	28.089,25 €
Mireille FRANCOTTE	Administrateur	21 mars 2019	20 mars 2024	7.077,51 €
Gonzague DELBAR	Administrateur	21 mars 2019	20 mars 2024	7.117,63 €
Philippe DELCUVE	Administrateur	21 mars 2019	20 mars 2024	0 €
Luc VANSAINGELE	Administrateur	21 mars 2019	20 mars 2024	2.116,25 €
Jean-Luc MEURICE	Administrateur	21 mars 2019	20 mars 2024	2.116,25 €
Virginie DI NOTTE	Administrateur	21 mars 2019	20 mars 2024	1.409,46 €
Marc LEJEUNE	Administrateur	21 mars 2019	20 mars 2024	1.875,97 €
Carl LUKALU	Administrateur	21 mars 2019	20 mars 2024	2.116,25 €
Sophie DELETTRE	Administrateur	26 nov. 2020	20 mars 2024	1.880,69 €
Christina DEWART	Administrateur	26 nov. 2020	20 mars 2024	9.105,01 €
Adrien DOLIMONT	Administrateur	26 nov. 2020	13 janv. 2022	0 €
Valérie WARZEE-CAVERENNE	Administrateur	28 oct. 2021	20 mars 2024	1.164,17 €
Adrien GRABARSKI	Administrateur	19 juil. 2022	20 mars 2024	2.088,03 €

COMITÉ D'AUDIT	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Aurore TOURNEUR	Présidente	21 mars 2019	20 mars 2024	0 €
Virginie DI NOTTE	Administrateur	21 mars 2019	20 mars 2024	0 €
Thomas SALDEN	Vice-Président	21 mars 2019	20 mars 2024	0 €
Sophie DELETTRE	Administrateur	26 nov. 2020	20 mars 2024	0 €

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Mireille FRANCOTTE	Administrateur	21 mars 2019	20 mars 2024	0 €
Jean-Luc MEURICE	Administrateur	21 mars 2019	20 mars 2024	0 €
Marc LEJEUNE	Administrateur	21 mars 2019	20 mars 2024	0 €
Carl LUKALU	Administrateur	21 mars 2019	20 mars 2024	0 €
Valérie WARZEE-CAREVENNE	Administrateur	28 oct. 2021	20 mars 2024	0 €

COMITÉ STRATÉGIQUE	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Aurore TOURNEUR	Présidente	21 mars 2019	20 mars 2024	0 €
Thomas SALDEN	Vice-Président	21 mars 2019	20 mars 2024	0 €
Gonzague DELBAR	Administrateur	21 mars 2019	20 mars 2024	0 €
Philippe DELCUVE	Administrateur	21 mars 2019	20 mars 2024	0 €
Luc VANSAINGELE	Administrateur	21 mars 2019	20 mars 2024	0 €
Christina DEWART	Administrateur	26 nov. 2020	20 mars 2024	0 €
Adrien GRABARSKI	Administrateur	19 juil. 2022	20 mars 2024	0 €

2. Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics

Fonction	Fixe par an	Jeton par réunion (max. 1 jeton/jour)
Président	33.000 €	-
Vice-Président	25.000 €	-
Administrateur	-	900 €
Commissaire du Gouvernement	-	900 €
Membre du collège des commissaires aux comptes désigné par le Gouver- nement wallon	9.200 €	-

Ces montants ont été fixés par l'Assemblée générale du 29 mai 2018.

Ils sont indexés de la même manière que les rémunérations.

Les rémunérations fixes du Président et Vice-Président sont proratisées en fonction des présences aux réunions conformément au Décret relatif au statut de l'administrateur public.

Les réunions des Comités d'audit, de rémunérations et stratégique ne sont pas rémunérées.

Les administrateurs qui sont par ailleurs élus communaux ont décidé, à titre conservatoire, de plafonner leur rémunération pour l'exercice 2022 au montant défini dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

M. Philippe DELCUVE ne peut percevoir de rémunération en application de l'article 15 bis 5° du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public

3. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat que l'administrateur public a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où l'administrateur public a été désigné sur sa proposition.

	Liste des mandats dérivés	Rémunération brute annuelle	Rém. reversée à l'organisme ?
Christina DEWART	Administratrice de Digit'eaux	0 €	/
Carl LUKALU	Administrateur de Digit'eaux	0 €	/

Aucun administrateur public ne détient de mandat dérivé rémunéré.

4. Informations relatives à la répartition des genres

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion	6	8	14
- dont administrateurs publics	6	8	14
- dont administrateurs non publics	0	0	0

5. Informations relatives à la participation aux réunions

	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de rémunération	Comité stratégique
Aurore TOURNEUR	8/9	2/3	-	0/2
Thomas SALDEN	9/9	2/3	-	2/2
Mireille FRANCOITTE	7/9	-	3/3	-
Gonzague DELBAR	7/9	-	-	2/2
Philippe DELCUVE	9/9	-	-	2/2
Jean-Luc MEURICE	9/9	-	2/3	-
Luc VANSAINGELE	9/9	-	-	2/2
Virginie DI NOTTE	6/9	2/3	-	-
Marc LEJEUNE	8/9	-	2/3	-
Carl LUKALU	9/9	-	2/3	-
Sophie DELETTRE	8/9	2/3	-	-
Christina DEWART	9/9	-	-	2/2
Valérie WARZEE-CAREVENNE	5/9	-	3/3	-
Adrien GRABARSKI	2/4	-	-	0/1

- Le Conseil d'administration s'est réuni à 9 reprises en 2022 les 4 février, 11 mars, 1er avril, 6 mai, 3 juin, 9 septembre, 7 octobre, 18 novembre et 16 décembre
- Le Comité d'audit s'est réuni les 22 mars, 31 mai et 8 novembre 2022
- Le Comité stratégique s'est réuni les 22 février et 28 septembre 2022
- Le Comité de rémunération s'est réuni les 2 février, 22 mars et 6 décembre 2022.

B. INFORMATIONS RELATIVES AU(X) GESTIONNAIRE(S)

1. Informations relatives à la relation de travail

Comité de direction	Titre	Nature de la relation de travail	Si contrat : - Type de contrat - Date signature - Date entrée en fonction	Si mandat Fct P : - Date AGW désignation - Date entrée en fonction
Eric VAN SEVENANT	Président	contrat	Convention D.370 Code de l'eau signée le 3 mai 2019 entrée en vigueur le 1 ^{er} juin 2019	AGW 21 mars 2019 Entrée en fonction 1 ^{er} juin 2019
Eric SMIT	membre	contrat	Convention D.370 Code de l'eau signée le 3 mai 2019 entrée en vigueur le 1 ^{er} juin 2019	AGW 21 mars 2019 Entrée en fonction 1 ^{er} juin 2019
Philippe BOURY	membre	contrat	Convention D.370 Code de l'eau signée le 3 mai 2019 entrée en vigueur le 1 ^{er} juin 2019	AGW 21 mars 2019 Entrée en fonction 1 ^{er} juin 2019
Isabelle JEURISSEN	membre	contrat	Convention D.370 Code de l'eau signée le 3 mai 2019 entrée en vigueur le 1 ^{er} juin 2019	AGW 21 mars 2019 Entrée en fonction 1 ^{er} juin 2019

2. Informations relatives à la rémunération

Détail de la rémunération brute annuelle relative à la période de reporting (montants en EUR).

	Eric Van Sevenant	Eric Smit	Philippe Boury	Isabelle Jeurissen
Rémunération fixe	250.354,20 €	229.394,42 €	229.394,42 €	229.394,42 €
Rémunération variable (le cas échéant)	17.134,11 €	20.991,88 €	20.991,88 €	20.991,88 €
Plan de pension complémentaire (le cas échéant)	17.808,00 €	17.808,00 €	17.808,00 €	17.808,00 €
Total (rémunération brute annuelle)	285.296,31 €	268.194,30 €	268.194,30 €	268.194,30 €

Conformément à la décision du Gouvernement wallon du 23 décembre 2021 désignant Monsieur Eric VAN SEVENANT comme Président du Comité de Direction de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE), ce mandat est assumé sans salaire, avantages ou défraiements additionnels à ceux prévus pour le Président du Comité de direction de la SWDE. En exécution de cette décision, la rémunération de Monsieur Eric VAN SEVENANT est prise en charge à parts égales entre les 2 sociétés selon des modalités déterminées par une convention. En vertu de celle-ci, sa rémunération variable est déterminée par les deux conseils d'administration et la SWDE a la responsabilité de veiller au respect des dispositions en matière de rémunération des gestionnaires publics du décret relatif à l'administrateur public.

3. Modalités de paiement de la rémunération variable (le cas échéant)

Le Conseil d'administration fixe les composantes de la rémunération variable à allouer aux gestionnaires pour l'exercice 2022 :

- Une base commune à l'ensemble des bénéficiaires et intervenant à concurrence de 50% dans le calcul du montant promérité.
Elle est calculée au prorata de l'évaluation globale du contrat de gestion pour l'année considérée.
- Une base individualisée intervenant pour les 50 autres % attribuée pour moitié, en fonction de l'évaluation des aptitudes managériales déployées au cours de l'année et pour l'autre moitié, en fonction du degré de réalisation des objectifs communs des Comités de direction de la SPGE et de la SWDE.

4. Informations relatives aux indemnités de départ

Aucune indemnité de départ n'est établie en faveur des administrateurs et gestionnaires publics.

5. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat que le gestionnaire a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où le gestionnaire a été désigné sur sa proposition.

	Liste des mandats dérivés	Rémunération brute annuelle	Rémunération reversée à l'organisme ?
Eric VAN SEVENANT	- SFE	0 €	-
Eric SMIT	- Aquawal - Digit'Eaux	0 € 0 €	- -
Philippe BOURY	- SFE - SPGE - NRB	0 € 0 € 13.250 €	- - OUI
Isabelle JEURISSEN	- Aquawal - SPGE	0 € 0 €	- -

C. INFORMATIONS RELATIVES AU(X) COMMISSAIRE(S) DU GOUVERNEMENT

1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Renaud BAIWIR	22 septembre 2017	Indéterminée	8.071,50 €
Sébastien BERTRAND	22 septembre 2017	Indéterminée	6.103,59 €

Mme Ingrid GABRIEL a été désignée observatrice en novembre 2021
Le poste d'observateur au Conseil d'administration n'est pas rémunéré.

2. Informations relatives à la participation aux réunions

	Organe de gestion
Renaud BAIWIR	8/9
Sébastien BERTRAND	6/9

Le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois en 2022 :
les 4 février, 11 mars, 1er avril, 6 mai, 3 juin, 9 septembre,
7 octobre, 18 novembre et 16 décembre.

Présence de l'observateur :

→ Mme Ingrid GABRIEL a participé à 9 réunions du CA

Rapport du Collège des commissaires

6





RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE SWDE SC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SWDE SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du collège des commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que membres du collège des commissaires par l'assemblée générale du 31 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Nos mandats de commissaire viennent à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société pendant un exercice.

En vertu de l'article D.379 du Code de l'eau, un membre du collège des commissaires est nommé par le Gouvernement. En sa séance du 12 mai 2022, le Gouvernement wallon a prolongé M. Olivier Hubert, Conseiller à la Cour des comptes, comme membre du collège des commissaires aux comptes de la SWDE. Son mandat arrivera à échéance à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes du 31 décembre 2024.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 2.079.084.984 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 4.042.492 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du collège des commissaires relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du collège des commissaires relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du collège des commissaires contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est

raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du collège des commissaires sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du collège des commissaires. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du collège des commissaires

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

- Le collège des commissaires et leur réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et sont restés indépendant vis-à-vis de la Société au cours de leur mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Nous avons évalué les données comptables et financières reprises dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre du remboursement des parts détenues par la SA NEB Participations dans le capital de la SWDE tel que décidé par l'assemblée générale du 31 mai 2022 conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations et avons transmis notre conclusion à l'organe d'administration.

Battice, 26 avril 2023

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par Jean-François BERNARD *
Réviseur d'entreprises
*Agissant pour une société

Digitally signed by Jean-François Bernard
DN: cn=Jean-François Bernard, ou=AU, email=jean-francois.bernard@bdo.be
Date: 2023.04.26 10:50:06 +02'00'

RSM Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
Représentée par Thierry Lejuste
Réviseur d'entreprises

Thierry Lejuste
(Signature)
Digitally signed by Thierry Lejuste (Signature)
Date: 2023.04.26 19:07:37 +02'00'

Cour des comptes
Commissaire
Représentée par Olivier Hubert
Conseiller

Olivier Hubert
(Signature)
Signature numérique de Olivier Hubert (Signature)
Date: 2023.04.26 19:51:07 +02'00'



Éditeur responsable

Éric Van Sevenant
Société wallonne des eaux

Rue de la Concorde, 41
B-4800 Verviers

Conception graphique et mise en page
Paperduck.be